

l'Écho de l'Argentonne

Bulletin communal de Rioux-Martin Janvier 2013

LE MOT DU MAIRE

En premier lieu, pour vous-même et vos proches, que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et prospérité.

Le moment est venu de faire avec vous le point sur les actions et les événements qui se sont déroulés en 2012 et sur les perspectives pour 2013.

Revenons en août 2011, où je vous faisais part d'un projet de fusion des communautés de communes, proposé par le préfet, intégrant aux CDC de Chalais, Montmoreau et Aubeterre la totalité des communes composant la CDC d'Horte et Lavalette.

Le 20 juillet 2011 le conseil municipal s'est prononcé défavorablement quant à cette extension avec Horte et Lavalette, mais avait néanmoins émis le vœu d'intégrer au mieux une grande structure à l'échelle du Pays Sud Charente, sinon limitée aux cantons de Chalais, Montmoreau, Aubeterre et la commune d'Yviers, sans obligation préalable de se rattacher à la CDC de Chalais.

Si la suite des événements nous a convaincus que nous serions affiliés à ce dernier cas de figure, nous nous sommes permis d'en douter, tant nos futurs partenaires, excepté la commune d'Yviers, avaient, paraît-il, des difficultés à s'entendre.

Le 20 décembre 2012, un nouveau projet, fixé par arrêté de la préfète, prévoit la fusion des communes du Montmorélien, du Pays d'Aubeterre, du Pays de Chalais, avec extension aux communes de Châtignac, Rioux-Martin, Saint-Laurent-des-Combes et Yviers.

Les conseils municipaux des collectivités citées précédemment disposent d'un délai de 3 mois, à compter de cette date, pour donner leur avis sur le sujet. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la collectivité sera considéré comme favorable.

La date d'entrée en vigueur de cette fusion/extension sera alors fixée au 1^{er} janvier 2014. L'arrêté de fusion fixera les compétences du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des décisions prises à chacune des étapes de la mise en place de cette nouvelle structure.

Denis GIORGESSI



Travaux et projets communaux

Aménagement des entrées et du centre du bourg sur la route départementale n° 20

(Aménagement afin d'y limiter la vitesse des véhicules). Phasage des travaux, budget, et demande de subventions pour la tranche 1

Une délibération a été prise par le conseil municipal le 31 juillet 2008, dans laquelle la commune de Rioux-Martin a lancé le projet d'aménagement des deux entrées et du centre du bourg sur le RD n° 20, afin d'y limiter la vitesse des véhicules. Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil municipal, suite à un marché public à procédure adaptée, avait choisi le bureau d'étude ERI d'Angoulême pour la maîtrise d'œuvre.

En consultation avec le conseil municipal, le conseil général de la Charente (gestionnaire de la route départementale) et le CAUE (Conseil, architecture, urbanisme et environnement) de la Charente, l'avant-projet a été redéfini et les travaux ont été reclassés par notre bureau ERI (réunion de travail du 27 décembre 2012).

Le montant estimatif des travaux s'élève à 151 239,46 € TTC, se divisant en 3 tranches, selon leur priorité par rapport à la sécurité :

✓ Tranche 1 : entrée Sud, avec la porte d'entrée, les deux écluses de type « à toi, à moi », la section devant la mairie et la modification de priorité au carrefour de la RD n° 20 et de la RD n° 462. Coût prévisionnel : 100 570,92 € TTC.

✓ Tranche 2 : entrée Nord, avec la porte d'entrée. Coût prévisionnel : 19 188,62 € TTC.

✓ Tranche 3 : centre bourg, avec l'écluse face à la place, l'aménagement des carrefours avec les VC n° 6 et 203 et l'aménagement du pont. Coût prévisionnel : 31 479,91 € TTC.

Le dispositif de sécurité retenu précédemment pour l'entrée Sud, à savoir un îlot central, n'était pas jugé pertinent par le CAUE qui le trouvait disproportionné compte tenu du caractère rural de notre village. De plus, le conseil municipal s'interrogeait sur l'impact réel d'un tel dispositif sur la vitesse des usagers. Il a également été signalé la présence de 3 voies d'accès pour les parcelles des champs limitrophes qui débouchaient dans l'îlot.

L'ensemble de ces remarques a conduit à proposer un nouvel aménagement : deux écluses de type « à toi à moi » :

✓ La première serait implantée en face de la parcelle cadastrale WD n° 42. La chaussée serait rétrécie à 3,50 m, avec un renforcement de 15 cm en grave bitume. L'écluse recevrait des plantations basses, la rive opposée serait bordurée et l'accotement renforcé (sur 1,40 m) afin de permettre le passage d'engins agricoles (4,90 m). Le cheminement serait protégé par des potelets en bois identiques à ceux prévus en tête de haie. La priorité serait donnée aux véhicules sortant du village.

✓ La seconde écluse pourrait être implantée devant les parcelles WD n° 51 / WD n° 50 et reprendrait les mêmes principes d'aménagement. Cependant, la priorité serait cette fois laissée aux véhicules se dirigeant vers le centre du village.

✓ La haie intermédiaire et ses caniveaux seraient supprimés, celle côté mairie serait conservée.

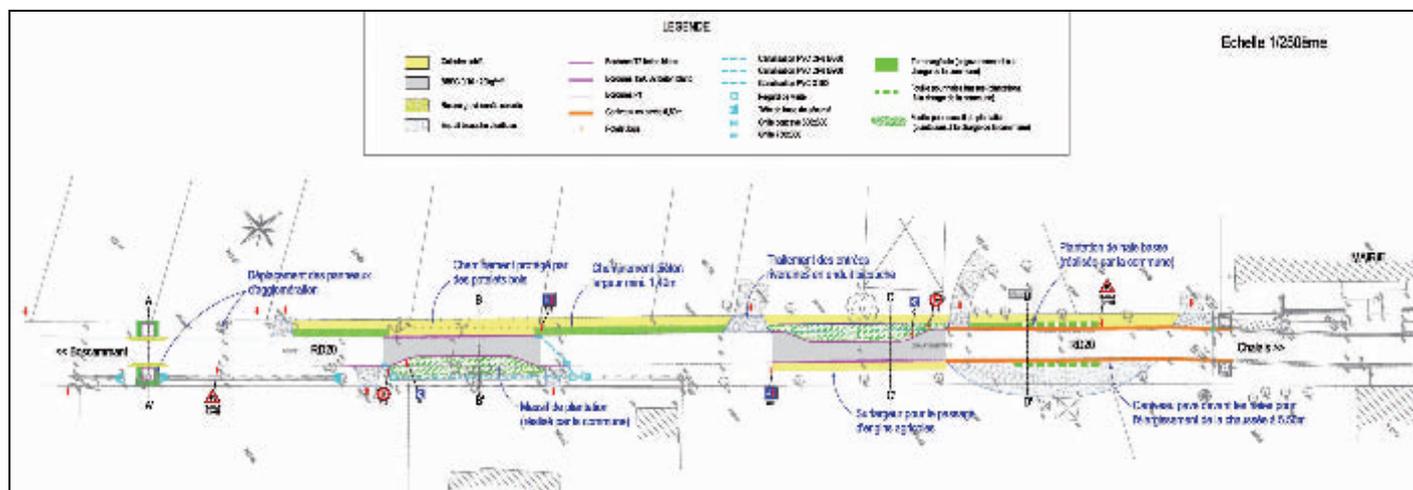
✓ Ces aménagements seraient précédés par la mise en place d'une « porte d'entrée » identique à celle prévue à l'entrée Nord : plantation d'arbres, mise en place de caniveaux en béton blanc et marquage au sol en résine pour un effet trompe-l'œil. Les panneaux d'agglomération seraient déplacés en amont de ce dispositif.

✓ Les plantations seront réalisées par la commune, le choix des végétaux devra être cohérent avec les plantations existantes du centre-bourg.

Les demandes de subventions seront, comme les travaux, phasées en 3 tranches annuelles (2013 – 2014 – 2015). Dans un premier temps, le maire propose le montage de dossiers de demande de subventions pour la tranche 1 des travaux.

Cette demande de subvention présentera l'ensemble du projet mais ne concernera que l'entrée Sud. Des demandes de subventions seront faites auprès de :

- ✓ la région Poitou Charentes, dans le cadre du FRIL,
- ✓ l'État, dans le cadre de la DETR,
- ✓ le conseil général de la Charente, dans le cadre du schéma du bâti et de la voirie routière,
- ✓ la dotation parlementaire auprès des élus locaux.



Plan de l'entrée Sud avec l'aménagement deux écluses de type « à toi à moi »



Cimetières : ouverture du nouveau cimetière paysager « Chez Martin » et modification du tarif des concessions

Des plans ont été réalisés par M. Antrop pour la disposition des concessions dans le nouveau cimetière paysager « Chez Martin ». Ce tracé servira de plan officiel au nouveau cimetière. Les concessions y seront dessinées au fur et à mesure de leur création.

Il a été décidé que les concessions seraient séparées selon leur taille : concessions simples (1 m de large), lettre B sur le plan ; concessions doubles (2 m de large), lettre A sur le plan.

Les tombes seront placées avec les concessions de même taille. Les concessions seront vendues à suivre. La hauteur maximale des monuments sera de 0,90 mètre et la hauteur maximale avec la stèle ne devra pas dépasser 1,5 mètre de hauteur. Les plans d'aménagement du cimetière ont été validés par le conseil municipal.

Pour rappel, le prix du mètre carré de terrain dans le cimetière communal était jusqu'alors à 20 € (délibération du 17 mai 2006, visée par la préfecture le 29 mai 2006). Les concessions dans l'ancien cimetière (autour de l'église) et dans son extension, située « au Bourg », sont d'une durée perpétuelle.

Le nouveau cimetière paysager, situé « Chez Martin », étant finalisé, il convient d'en fixer les règles. Le conseil municipal, lors de sa réunion du 16 octobre 2012, a décidé d'augmenter le tarif, pour les nouvelles concessions, de 20 € le m² à **40 € le m²**, à compter de ce jour.

Il a également été décidé que les concessions seront divisées en 2 classes :

- ✓ **concessions perpétuelles** dans l'ancien cimetière (autour de l'église) et dans son extension,
- ✓ **concessions cinquantennaires** pour les nouvelles concessions réalisées dans le cimetière paysager « Chez Martin ».

Des demandes de concession de caves-urnes (permettant de déposer des urnes funéraires) ont déjà été faites auprès de la mairie. C'est pourquoi le conseil municipal, lors de sa réunion du 20 novembre 2012, a décidé de fixer le tarif et la durée des concessions des caves-urnes.

Pour rappel, les tarifs actuellement en vigueur dans le nouveau cimetière pour des tombes ou des caveaux :

- ✓ concession simple = 100 € (2,5 m² à 40 € le m²) pour une durée de 50 ans,
- ✓ concession double = 200 € (5 m² à 40 € le m²) pour une durée de 50 ans.

Contrairement aux caveaux, les concessionnaires n'auront aucun frais de construction. Le bâti étant déjà existant, seuls les frais de concession, de la plaque et de la gravure de la plaque restent à la charge du pétitionnaire.

Les caves-urnes, ont été achetées par la commune au prix de 162 € TTC l'unité livrée. Prix auquel il faut ajouter les frais liés à l'installation. Le conseil municipal a donc décidé que la concession pour une cave-urne est fixée à 350 € l'unité, et ce pour une durée de 50 ans.

Aujourd'hui 6 caves-urnes ont été livrées. Elles seront installées prochainement dans le columbarium du nouveau cimetière paysager « Chez Martin ». Ces caves-urnes, semi-enterrées, sont en PVC avec un entourage béton.

Il a également été décidé que la dispersion des cendres dans le futur jardin du souvenir serait gratuite.

Règlement des cimetières de Rioux-Martin

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 20 novembre 2012, a validé un règlement commun pour les 2 cimetières de Rioux-Martin. Ce document fixe les règles sur les points suivants :

- ✓ État civil - Formalités liées aux décès,
- ✓ Action d'information préalable de la commune de Rioux-Martin - La protection des familles,
- ✓ L'information des familles sur le contenu du devis,
- ✓ Les formules de financement en prévision d'obsèques,
- ✓ Cimetières : dispositions générales, concession, travaux dans le cimetière, opérations préalables aux inhumations, inhumations, exhumations, mesures diverses,
- ✓ Espace crématoire,
- ✓ Rôle du maire et ses pouvoirs de police,
- ✓ Dispositions relatives à l'exécution du règlement municipal du cimetière.

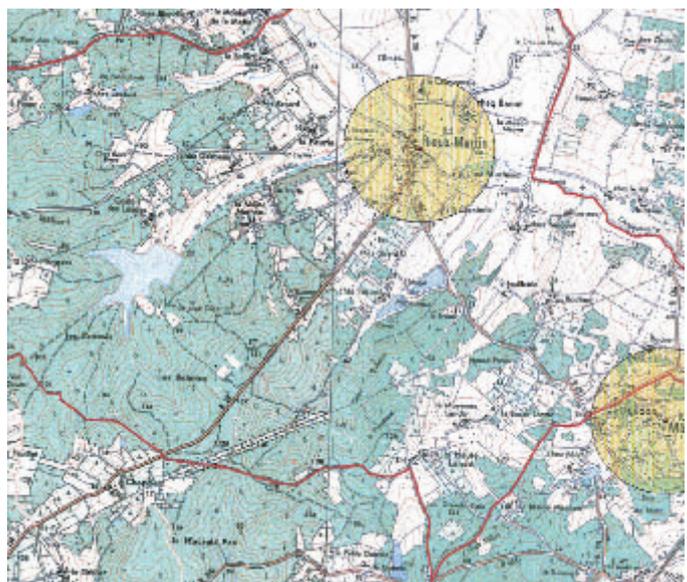
Ce règlement est disponible en mairie et sur le site internet de la commune. Il sera également affiché devant le nouveau cimetière Chez Martin.

Autorisations de travaux dans le cimetière en périmètre protégé

Le monument historique présent sur notre commune (l'église classée de la Sainte-Trinité) définit un périmètre de protection de 500 m à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir, demandes qui sont soumises à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Les deux cimetières de Rioux-Martin étant situés dans le périmètre de l'église, **tous travaux dans leurs enceintes : murs, création et restauration des concessions, sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'architecte des Bâtiments de France.** Le formulaire est disponible en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

Sur la carte ci-dessous vous trouverez les zones incluses dans le périmètre des 500 m autour des églises classées de Rioux-Martin et de Médiillac.



Viabilité hivernale des réseaux routiers départementaux Convention de traitement hivernal déneigement par la commune de Rioux-Martin

En cas de nouvel épisode neigeux, la commune Rioux-Martin souhaite désenclaver rapidement ses habitants. C'est pourquoi, en complément du plan grand froid communal (cf. *Echo de l'Argenton* d'août 2012), une convention a été signée avec le conseil général de la Charente: elle autorise la commune à intervenir sur le réseau routier départemental, précise les sections de voies concernées, et les conditions d'intervention des moyens de la commune qui en découlent. Les routes départementales de notre commune concernées cette convention sont:

Désignation des voies	Largeur moyenne	Longueur (m)
RD 20 de la RD 731 à la RD 462	5,10	3 600
RD 462 de la RD 20 à la RD 136	3,60	2 200
RD 136 de la RD 462 à la RD 464	4,60	2 500
RD 464 de la RD 136 à la RD 674	3,50	700
RD 135 de la RD 20 à la RD 191	5,70	4 900
Soit longueur totale (arrondie)		13 900

Les interventions consisteront en un raclage des voies et pourront être localisées ou généralisées.

La présente convention est signée pour une durée initiale de 1 an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle prendra effet chaque année au début de la période hivernale, soit le 15 novembre, et prendra fin le 15 mars de l'année suivante.

Elle sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Changement du photocopieur de la mairie

Le contrat de location pour notre photocopieur, avec la société « Xerobail » pour l'appareil, et la société « Espace Bureau 16 » pour la maintenance, est arrivé à échéance le 25 octobre 2012.

Un courrier en recommandé a été envoyé à la société Xerobail pour confirmer le terme de ce contrat.

La commune avait de nouvelles attentes pour le prochain photocopieur: copies couleurs, A4 et A3, recto-verso, intégration du fax et d'un scanner, permettant ainsi de supprimer tous les autres appareils de la mairie (fax, scanner et imprimantes) et de faire d'importantes économies.

4 sociétés nous ont fait des offres correspondant à ces critères: Ricoh France SAS (Angoulême), Charente Bureautique Service (Fléac), Blanchier Solution d'Impression (L'Isle-d'Espagnac), Desk Centre (Saint-Yrieix).

Après comparaison, l'offre la mieux disante était celle de la société **Charente Bureautique Service** pour un appareil Sharp. Montant de la location du photocopieur: 69,30 € TTC par mois pendant 5 ans; montant de la maintenance: 0,00717 € TTC la copie noir et blanc et 0,0717 € TTC la copie couleur, pendant 5 ans.

Le conseil municipal a validé cette décision lors de la réunion du 16 octobre 2012. Le copieur est opérationnel depuis le 25 octobre 2012.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), constitution d'un groupement de commande avec la CDC du Pays de Chalais

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11/02/2005 impose aux communes de réaliser:

- ✓ un **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** (PAVE) avant le 23/12/2009,
- ✓ et un **diagnostic des Établissements recevant du public** (ERP) avant le 01/01/2015.

La Communauté de communes du Pays de Chalais est en mesure de lancer une procédure de groupement de commandes pour l'élaboration des PAVE et ERP des communes n'ayant pas encore entrepris sa réalisation et/ou intéressées par cette opportunité (procédure prévue par l'article 8 du code des marchés publics).

La totalité des communes du canton de Chalais se sont engagées dans cette démarche, au travers d'un groupement de commandes avec la CDC du Pays de Chalais (Yviers y compris). Seule la commune de Chalais n'y participe pas, car elle s'est déjà engagée seule dans cette démarche. L'intérêt de lancer une procédure commune, avec toutes les collectivités du canton, est de réaliser des économies et de simplifier la démarche.

La Communauté de communes du Pays de Chalais sera donc désignée comme coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention. Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera passé selon la procédure adaptée, décrite à l'article 28 du Code des marchés publics. Il donnera lieu à une publicité adaptée à l'objet du marché. La Communauté de Communes du Pays de Chalais assurera les fonctions de coordonnateur du groupement décrites dans la convention de groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 16 octobre 2012 a décidé d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Communauté de communes du Pays de Chalais pour la réalisation:

- ✓ du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE),
- ✓ du diagnostic des Établissements recevant du public (ERP).

M. Denis Giorgessi a été élu comme le représentant de la commune au sein du groupement de commandes.

La consultation a été lancée depuis le 21 décembre 2012 jusqu'à fin janvier 2013. Le dépouillement et l'analyse des offres seront faits courant février 2013, suivi du choix du cabinet.

Aménagement d'un local vaisselle

Deux devis ont été reçus pour l'aménagement d'un local pour le stockage de la vaisselle, à la place du local poubelle, dans les cuisines de la salle des fêtes de Rioux-Martin.

Devis de l'entreprise Chalais Bois Menuiserie Escaliers et Charpente, pour l'ossature bois, l'habillage intérieur et le plafond: 3 3396,64 €.

Devis de l'entreprise Bordas Jean-Luc, pour la chape et la pose du carrelage, pour 1 266,56 €.

Total de cet aménagement: 4 663,20 €.

Les deux devis ont été retenus par le conseil municipal, les travaux débuteront en début d'année 2013.

Projet d'aménagement d'un abri « Chez Martin »

Le projet d'aménagement d'un abri à côté de la grange de « Chez Martin » était prévu dans le budget prévisionnel de la commune en 2012. Cet abri sera un lieu de stockage pour du matériel ou des matériaux appartenant à la commune. Travaux prévus: aménagement de la partie non couverte, mitoyenne à la grange de Chez Martin (arasement du haut du mur, couverture de l'abri et création d'une porte).

Des devis ont été demandés début octobre à 4 entreprises. A ce jour seule une entreprise a répondu et elle a été retenue pour la réalisation des travaux: l'entreprise Timothée Condemine. Montant du devis: 6 309,49 € TTC. Les travaux devraient commencer prochainement.

Participation au programme Art roman pour l'année 2013

Le programme Art roman en Sud Charente a été initié en 2009 par le Syndicat mixte du Pays Sud Charente. La commune de Rioux-Martin, avec son église classée de la Sainte-Trinité, figure parmi les 60 communes identifiées dans ce programme. Par cette valorisation des édifices romans du Sud Charente, le Pays souhaite initier une véritable dynamique locale et s'inscrire dans une démarche de développement touristique et culturel du territoire.

Le conseil municipal de Rioux-Martin, lors de sa réunion du 16 octobre 2012, a décidé de participer à ce programme pour l'année 2013.

Le principe de ce programme est le suivant:

- ✓ Signature de la charte d'engagement 2013,
- ✓ Participation à la réalisation des plaques signalétiques patrimoniales (coût à financer évalué à 230 € TTC maximum par plaque),
- ✓ Autres actions pour 2013 d'animation du territoire (non obligatoires).

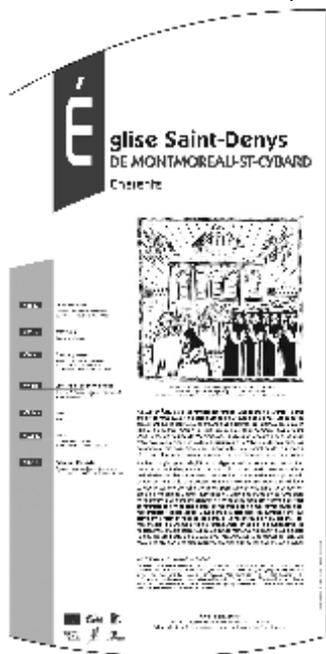
Les conditions d'engagement à ce programme sont les suivantes:

- ✓ **Ouverture ou accessibilité des églises:** tous les jours, de début avril à fin septembre, le week-end d'octobre à fin mars. Sont considérés comme accessibles les édifices fermés dès lors qu'ils indiquent, par un panneau d'information à l'entrée de l'édifice, comment se procurer les clés (numéro de téléphone d'un voisin, ou de la mairie...).

- ✓ **Entretien:** la commune s'engage à offrir aux visiteurs un endroit propre et bien entretenu.

- ✓ **Contribution à la réalisation d'outils d'interprétation ou d'animations:** réalisation d'une plaque signalétique patrimoniale (modèle ci-contre), avec texte et illustration réalisée par un auteur de BD. La commune s'engage à contribuer à la collecte d'informations sur son édifice, en partenariat avec les affectataires, afin d'élaborer un document de présentation.

- ✓ **Promotion et animation du programme:** libre choix des communes (non obligatoire).

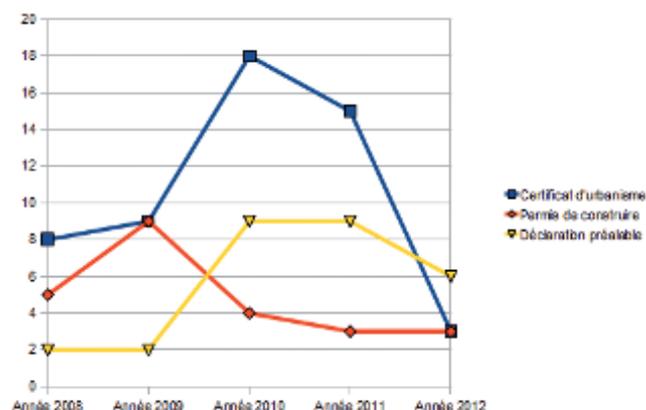


Urbanisme 2012

Les demandes d'urbanisme sur la commune de Rioux-Martin (déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme) ont fortement chuté cette année, en lien certainement avec le contexte économique difficile (peu de construction, baisse des ventes et de travaux...).

Sur le canton de Chalais la situation est identique.

En 2012 nous avons recensé seulement 12 demandes, contre 27 en 2011 et 31 en 2010.



Déclaration préalable

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante:

- ✓ **Travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher** (somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieur à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, excluant ainsi les épaisseurs correspondant à l'isolation) **ou d'emprise au sol** (projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus). Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (par exemple, un plan d'occupation des sols), ce qui n'est pas le cas sur la commune de Rioux-Martin. Toutefois, entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m².

- ✓ **Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment.**

- ✓ **Travaux changeant la destination d'un bâtiment** (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Il y a eu 6 demandes pour l'année 2012 (contre 9 demandes en 2011)

- ✓ une pour le changement des huisseries,
- ✓ une pour l'installation d'une clôture,
- ✓ une pour la construction d'une piscine,
- ✓ une pour le stationnement permanent d'une caravane,
- ✓ une pour la pose d'un velux,
- ✓ une pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture.

Permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grandes importances.

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ✓ ont pour effet de créer une **surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²**,
- ✓ ou ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé, ce qui n'est pas le cas sur Rioux-Martin.
- ✓ ou ont pour effet de **modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment**, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination,
- ✓ ou portent sur un **immeuble inscrit au titre des monuments historiques** ou se situant dans un secteur sauvegardé.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions qui sont dispensées de toute formalité et celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

A noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Il y a eu 3 demandes pour l'année 2012 (3 demandes également en 2011)

- ✓ une pour une reconstruction partielle d'un bâtiment existant comprenant un changement d'affectation partiel,
- ✓ une pour la construction d'une terrasse couverte,
- ✓ une pour la construction d'un garage.

Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné.

Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme :

- ✓ **Certificat d'urbanisme d'information.** Il renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...) et les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie et réseaux...).
- ✓ **Certificat d'urbanisme opérationnel.** Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet de construction et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Il y a eu 3 demandes pour l'année 2012 (contre 15 demandes en 2011)

- ✓ trois demandes pour des CU informatifs (lors des ventes).

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pays de Chalais a démarré la campagne périodique des installations d'assainissement autonome sur la commune de Rioux-Martin, comme l'impose la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. La programmation de cette campagne est étalée sur cinq ans, de 2011 à 2015. Ces installations ont donc été visitées suite à un premier contrôle effectué dans le cadre d'un permis de construire, d'une réhabilitation (contrôle de bonne exécution des travaux) ou pour un contrôle de diagnostic (premier contrôle de bon fonctionnement). Cette visite a pour but de vérifier les modifications intervenues et de repérer d'éventuels défauts d'entretien.

La campagne 2012 a concerné 23 installations sur la commune :

- ✓ 22 installations ont été contrôlées dans le cadre du contrôle périodique ou suite à une vente,
- ✓ 1 installation a été déclarée vacante et à vendre.

Classement des installations visitées en 2012 :

- ✓ 3 absences d'installation, avec mise en demeure aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes et ceci dans les meilleurs délais,
- ✓ 7 filières non conformes avec une nuisance forte, dont 6 qui ont des rejets superficiels (délai des travaux : 2 ans), et 1 dont l'installation est incomplète (délai des travaux : au plus tard après la vente),
- ✓ 13 filières recevables, sans nuisance.

SPANC : procédures administratives des contentieux et pénalités

Le nouveau règlement du SPANC de Rioux-Martin fait part des sanctions possibles et applicables dans le cas d'un refus d'accès à la propriété privée pour la réalisation d'un contrôle SPANC et en cas de non-réalisation des travaux prescrits par le SPANC dans les délais impartis.

Le conseil municipal, lors de sa réunion du 31 juillet 2012, a décidé d'appliquer les procédures administratives suivantes pour le règlement des contentieux :

	Situation	Procédure	Pénalité	Fréquence
Neuf	Travaux pas finis	Visite d'exécution Compte rendu + délais de 6 mois pour finition Statut sur la conformité	Si Non - Conforme 155€	-
	Travaux neufs non contrôlés	Lettre recommandée pour accès à la propriété et aux ouvrages installés ou réalisés si habitation occupée	-	-
		Si refus d'accès à la propriété démarche avec élu pour PV	150 €	1 an
		Si accès à la propriété mais ouvrages non accessibles ne permettant pas le contrôle de bonne exécution, réalisation d'un rapport ou un courrier avec un délai de 6 mois pour faire les travaux prescrits	Si travaux prescrits non réalisés / Non-conformité: 155 €	-
	Si absence d'installation, mise en demeure dans les meilleurs délais, si pas de travaux pénalité Visite plus fréquente au relance avec pénalité	150 €	1 an	
Existant	Refus d'accès à la propriété	2 Avis de passage + courrier recommandé RDV avec élu + PV	150 €	1 an
	Travaux après vente	Relance au bout d'un an pour contact sous 2 mois Si pas contact, mise en demeure sous 6 mois suivie d'une pénalité si pas de travaux	150 €	1 an
	ANC avec entretien à 30 %	Courrier intermédiaire demandant les documents attestant de l'entretien ou de la vidange	-	-
	Travaux demandés sous 2 ou 4 ans	Relance seulement par courrier pour sensibilisation	-	Selon le délai de travaux

Pour rappel :

- ✓ La somme équivalente à **155 €** est issue de la majoration de 55 % de la redevance relative au contrôle du neuf pour les permis de construire qui est initialement de **100 €**.
- ✓ La somme équivalente à **150 €** est issue de la majoration de 100 % de la redevance relative au contrôle périodique de bon fonctionnement qui est initialement de **75 €**.

Le nouveau règlement du SPANC a été validé lors de la réunion du conseil municipal en date du 16 octobre 2012. Le nouveau règlement est disponible en mairie et sur le site internet de la commune. Il vous sera également envoyé avec votre prochaine convocation pour le contrôle de vos installations.

Il est notifié dans ce document que le propriétaire doit, à partir des prescriptions, réaliser les travaux nécessaires à supprimer les causes de la non-conformité dans les délais indiqués ci-dessous :

- ✓ **dans les meilleurs délais** pour l'absence d'installation,
- ✓ **6 mois** pour la non-conformité d'une installation neuve ou réhabilitée d'assainissement non collectif,
- ✓ **1 an** en cas de vente immobilière,
- ✓ **2 ans** pour la non-conformité d'une installation présentant un danger pour la santé des personnes,
- ✓ **4 ans** pour la non-conformité d'une installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement,
- ✓ **au plus tard un an après la signature de l'acte de vente** pour la non-conformité d'installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs hors zone à enjeu sanitaire ou environnemental.

Ces délais de travaux peuvent être raccourcis par le maire selon le degré d'importance du risque constaté.

Manifestations organisées par la municipalité

Les vœux du maire et la galette des rois, samedi 21 janvier 2012

Le discours de Denis Giorgessi, maire de Rioux-Martin, pour les vœux 2012, a été suivi d'un petit concert de la troupe locale d'ACTION Animation Production, devant une assemblée nombreuse et assidue.

Cette joyeuse soirée s'est ensuite terminée par le traditionnel partage de la galette des rois, offerte par la municipalité à tous les habitants de la commune.

Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Comme chaque année la collectivité a organisé deux cérémonies commémoratives :

- ✓ Une en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945,
- ✓ Une en l'honneur de l'armistice du 11 novembre 1918.

Ces cérémonies ont eu lieu au monument aux morts de la commune, à côté de l'église. Une gerbe de fleurs a été déposée sur le monument en hommage aux personnes de Rioux-Martin mortes pour la France.

Les pompiers de la caserne de Chalais sont venus participer à ces deux cérémonies. Un vin d'honneur a été ensuite offert par la collectivité à toutes les personnes présentes.

Repas des aînés

Une cinquantaine de personnes se sont réunies le dimanche 16 décembre midi pour partager le repas de l'amitié. Denis Giorgessi a accueilli les participants et a résumé l'année écoulée (état civil, projets communaux, future fusion avec les communautés de communes...).

Ce repas, offert aux personnes de plus de 60 ans, aux employés communaux et aux élus, est également ouvert aux autres personnes de la commune, contre une participation financière.

C'est M. Jean-Philippe Duguy, traiteur à Chalais, qui a concocté le menu de ce repas de fête: apéritif et petits fours, velouté d'asperges, saumon sur une julienne de légumes, civet de sanglier (gibier gracieusement offert par la société de chasse du Saint-Hubert Club Chalaisien), trou normand, cannette à l'orange et ses légumes, salade, fromage et farandole de desserts, champagne.

Le repas et l'après-midi ont été animés par Jean-Marc Banchereau et son groupe, accompagnés d'un accordéon. Les convives ont ainsi pu chanter et même faire quelques pas de danse.

Arbre de Noël

Malgré un temps maussade, le Père Noël est, comme les années précédentes, arrivé en calèche, avec l'association ATRAIT. Cette année c'est Ondine, une jument de trait breton, qui a amené le Père Noël et qui a promené les enfants autour de la mairie, en attendant l'heure tant attendue de la distribution des cadeaux.

Les enfants ont ensuite accompagné le Père Noël dans la salle des fêtes pour la traditionnelle distribution des cadeaux. Les enfants et leurs parents ont pu ensuite entonner des chants de Noël, accompagnés par Jean-Marc Banchereau et son groupe, ainsi que par une partie des convives du repas encore présents.

Cette journée s'est terminée par un goûter au pied du sapin, où tous les habitants de Rioux-Martin étaient conviés. Cela permet aux différentes générations de se rencontrer et de faire ainsi connaissance avec les nouveaux arrivants.



Autres manifestations

La Ronde des crèches 2012

Nouveauté cette année, l'association chalaisienne Anim's et l'Association pour la sauvegarde du Pays de Chalais ont organisé les samedis 22 et 29 décembre 2012 la « Ronde des crèches » sur le canton de Chalais.

La commune de Rioux-Martin, par le biais d'Yves-Michel Foucaud, a participé à cette animation, en créant une crèche traditionnelle dans l'église classée de la Sainte-Trinité.

Un livre d'or a été mis à disposition à côté de la crèche.

Devant l'engouement pour cette manifestation, il est prévu qu'elle soit reconduite l'année prochaine, en espérant que davantage de municipalités et d'églises y participeront.



Sortie mycologique avec Charente Nature à Rioux-Martin, le 30 septembre 2012

Comme chaque année à la même date (le 30 septembre 2012), nous nous retrouvons à la halte aux randonneurs à Rioux-Martin. Nous sommes accueillis par notre hôte, Yves-Michel Foucaud, et comme à son habitude, un café chaud et des petits gâteaux nous attendent pour prendre des forces.

Nous sommes 50 participants à nous diriger vers l'étang des Belettes avec l'espoir de remplir nos paniers. Nous sommes obligés de nous faire une raison: le temps de ces derniers jours n'a pas donné envie aux champignons de pousser. Chacun part avec son panier, les uns autour de l'étang, d'autres dans le bois. Au-dessus de l'étang, les hirondelles font leur festin de petits insectes, elles se préparent pour la migration vers le sud.

Nous nous retrouvons à la Halte aux randonneurs pour faire la détermination. On apprend des choses pendant cette détermination. Le lactaire poivré par exemple, on le coupe en lamelles, on le fait sécher et cela peut servir de condiment dans la cuisine. Pendant que Gaston et Robert écrivent sur les petits papiers le nom des champignons, d'autres se régalaient avec l'apéritif préparé par Yves-Michel. Cette matinée s'est terminée par un pique-nique, une visite des jardins de la Lézardière et un concert de musique classique dans l'église de Rioux-Martin.

Lieu : Rioux-Martin, étang des Belettes.

Organisateurs : Yves-Michel Foucaud et Gaston Heuclin (Charente Nature) 50 participants (environ...).

Temps d'abord frais puis chaud et ensoleillé, sol sec dès qu'on s'éloigne de l'étang. 19 espèces ont été récoltées.



Sortie ornithologique à Rioux-Martin le samedi 19 janvier 2013

Dans le cadre de l'enquête « Oiseaux en hiver », Charente Nature organise et anime une sortie ornithologique autour de **Rioux-Martin**. La sortie se déroulera entre **10 h** et **12 h** et est ouverte à tous.

Rendez-vous à 10 h à la halte aux randonneurs, ensuite pique-nique sorti du panier.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Danièle Rainaud au 06 71 64 32 19, ou bien Charente Nature au 05 45 91 89 70 ou par messagerie à l'adresse : charentenature@charente-nature.org

Les jardins de la lézardière seront ouverts au mois de juin 2013, sur rendez-vous et lors des journées nationales de « rendez-vous au jardin » le 1^{er} et 2 juin 2013. Le thème cette année : « le jardin et ses créateurs », l'occasion de célébrer le 4^e centenaire de la naissance d'André Le Nôtre (1613-1700).

Contact : Mr Yves Michel Foucaud

Le Bourg - 16210 Rioux Martin, Tel : 05.45.98.14.04

Mail : lalezardiere3@wanadoo.fr

Site internet : <http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr/>

Les manifestations communales en 2013

Programme des animations organisées par la municipalité

❖ **Les vœux du maire et la traditionnelle galette des rois le samedi 26 janvier 2013 à 20 h 30 où toute la population est invitée.**

❖ **La municipalité de Rioux-Martin, en lien avec les associations communales, souhaite organiser un repas de village autour du four à pain qui se trouve sous le préau, dans les jardins de la Mairie.**

La date retenue pour cette première est **le dimanche 9 juin 2013, à midi.**

Toute la population de Rioux-Martin est conviée à participer à ce repas participatif, permettant ainsi la création de lien social, avec la rencontre de toutes les générations, des nouveaux arrivants, des élus locaux, des responsables d'associations locales...

Le principe est simple, la commune allume le four à pain et installe des tables dans les jardins de la Mairie. Chaque convive est invité à amener une de ses spécialités culinaires qui pourra être cuite ou réchauffée dans le four. La société de chasse du Saint-Hubert Club Chalaisien offrira la viande.

L'après-midi pourra se poursuivre avec des jeux : cartes, pétanque, promenade en calèche...

Afin de préparer au mieux cette journée, vous pouvez contacter Gaël Pannetier par téléphone au 06 63 32 17 51 ou par mail : gael.pannetier@wanadoo.fr

Une invitation pour cette manifestation vous sera envoyée dans le printemps.

❖ **Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918** au monument aux morts.

❖ **Fêtes de fin d'année :** repas des aînés et Noël des enfants de la commune : mi-décembre 2013.

Programme des animations organisées sur la commune

- **19/01/2013 :** sortie ornithologique organisée par Charente Nature, rendez-vous à 10 h à la halte aux randonneurs,
- **23/02/2013 :** soirée méchoui de sanglier au local du Saint Hubert à 20 h 30, organisée par le Saint Hubert,
- **03/03/2013 :** chasse à courre au lièvre à pied avec casse-croûte et repas, organisés par le Saint Hubert,
- **31/03/2013 :** concours AFACCC sur lièvre et chevreuil avec casse-croûte et repas, organisés par le Saint Hubert,
- **07/04/2013 :** banquet de chasse organisée par le Saint Hubert.
- **21/04/2013 :** journée portes ouvertes à l'association ATRAIT lors de la journée nationale de l'attelage de loisir, le matin : randonnée et l'après-midi : initiation et ballades dans le bourg de Rioux-Martin,
- **01/05/2013 :** randonnée pédestre et repas du brin d'aillet dans les jardins de la Mairie, organisées par Un Autre Regard en Argentonne,
- **18/05/2013 :** journée pêche à la truite dans l'étang de la famille Bonnin et soirée paella le soir au local à 20 h 30, organisés par le Saint Hubert,
- **01 et 02/06/2013 :** ouverture des jardins de la Lézardière dans le cadre des journées nationales de « Rendez-vous au jardin »,
- **16/06/2013 :** randonnée VTT, marche et équestre « la Saint Hubérienne » avec repas à 13 h, organisée par le Saint Hubert,
- **23/06/2013 :** compétition équestre : finale du challenge départemental de TREC monté (Technique de randonnée équestre de compétition), organisée par ATRAIT, le CDE et le CDTE 16,
- **29/09/2013 :** concert de musique classique avec l'ensemble à cordes d'Arpeggione dans l'église de Rioux-Martin, entrée gratuite. Organisé par Un Autre Regard en Argentonne,
- **06/10/2013 :** foire automnale et brocante dans les jardins de la mairie, organisées par Un Autre Regard en Argentonne.

La vie associative 2012-2013

Société de chasse Le Saint Hubert Club Chalaisien

Présidé par Mme Nelly Chadefaud

La saison 2012 / 2013 a débuté par le traditionnel ball-trap le 7 et 8 juillet avec nocturne le samedi soir. Celui-ci a été une réussite avec plus de 200 planches.

Le vendredi 20 juillet, pour la 3^e randonnée « marche nocturne », plus de 300 participants ont sillonné les sentiers de Rioux Martin, tout en dégustant le repas le long du parcours chez des producteurs (que nous remercions):

- apéritif au départ du local du Saint Hubert à Rioux-Martin,
- entrées chez le producteur de pineau et cognac Cholloux, à la Peillaudrie sur Chalais,
- grillades / frites chez Jean-Claude Moreau, à la Moyenne Lande,
- fromage chez Rose et Denis Rigou, Chez Girard,
- et retour au local pour le dessert et café.

Le samedi 1^{er} décembre, une soirée entrecôte a été organisée avec plus de 120 convives (bravo aux cuistots, Michel et Jacky).

❖ Programme des animations à venir :

- Le 28 décembre aura lieu le loto de Noël à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel à partir de 20 h 30.
- Le 23 février soirée méchoui de sanglier au local du Saint Hubert à 20 h 30.
- Le 3 mars, chasse à courre au lièvre à pied avec casse-croûte et repas.
- Le 31 mars concours AFACCC sur lièvre et chevreuil avec casse-croûte et repas.
- Le 7 avril traditionnel banquet du Saint Hubert.
- Le 30 avril loto à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel.
- Le 18 mai journée pêche à la truite dans l'étang de la famille Bonnin que nous remercions pour le prêt de celui-ci et soirée paella le soir au local à 20 h 30.
- Le 16 juin randonnée VTT, marche et équestre « la Saint Hubérienne » avec repas à 13 h.



Association ATRAIT – 2^e semestre 2012

Présidée par Mlle Géraldine Nadaud

❖ Les chevaux présents à l'association :

Les chevaux appartenant à l'ATRAIT :

✓ *Mélo*, notre mascotte, présente à l'association depuis de nombreuses années. Elle va aujourd'hui fêter ses 19 ans, c'est pourquoi durant l'année 2013 nous devons rechercher un nouveau poney qui la remplacera, afin de lui offrir une retraite bien méritée.

✓ *Mystère*, poney fjord attelé et monté, qui va prochainement être acquis par l'association.

Les chevaux en pension :

Les chevaux des membres actifs peuvent être accueillis à l'association, qui met à disposition, contre une participation financière, des prés, des boxes, ainsi que les infrastructures de l'association (carrière, rond de longe, douche...). Les places y sont limitées et l'accueil d'un nouvel arrivant se fait

après accord de la majorité du bureau de l'ATRAIT et seulement lorsqu'une place se libère. Les propriétaires qui ont leurs chevaux à l'association ont à leur charge la nourriture et l'entretien de leurs équidés, ainsi que les frais de maréchalerie et de vétérinaire.



Les chevaux actuellement présents à l'ATRAIT sont : *Dyna*, (Caroline Nadaud), *Amadou* (Monique Chalard), *Nebka* (famille Monet), *Okeça* (Cédric Lafage), *Prisca* (famille Guérin), *Roxane* (Lisa Mouclier), *Quiara* et *Pimky* (Géraldine Nadaud).

L'accueil de ces chevaux est un revenu important pour l'association (près de 2 000 € en 2012), nous permettant d'investir (clôture, équipement pour l'attelage, chevaux...) et de couvrir la totalité de nos frais de fonctionnement.

❖ La vie de l'association :

Tous les samedis matin, une petite équipe se réunit à l'ATRAIT pour atteler ou travailler les chevaux de l'association : soins des animaux, travail à pied, promenade sur les sentiers de Rioux-Martin, dressage en carrière, parcours d'obstacles avec des plots, slaloms... Certains dimanches sont l'occasion de journée d'attelage ou de randonnées, avec parfois des cavaliers et meneurs venant de l'extérieur.

L'accueil des randonneurs équestres, pour une journée ou pour un week-end, est une des missions de l'association. Nous mettons à leur disposition nos infrastructures et leur proposons des itinéraires de randonnée autour de la commune et sur le circuit du Tour Sud Charente.

Le dimanche est également la journée des compétitions équestres (TREC monté, TREC attelé, CSO et hunter).

Le reste de la semaine, chaque propriétaire vient s'occuper quotidiennement de ses chevaux, ainsi que des chevaux de l'association. Lorsque le temps le permet, des cours sont organisés pour les propriétaires avec leurs chevaux, une fois



par semaine, avec une monitrice indépendante.

Deux réunions du bureau ont été organisées lors du 2^e semestre afin de régler les affaires courantes de l'association,

d'organiser les prochaines manifestations et de préparer l'assemblée générale d'ATRAIT qui a eu lieu le mardi 15 janvier 2013 à 18 h 30 à la mairie de Rioux-Martin.

❖ Participation aux manifestations – 2^e semestre 2012 :

• **Du 10 au 12 août 2012 :** participation au Jumping international du Sud Charente, organisé par l'ASCAC. Certains bénévoles de l'association ont aidé pour la restauration, et d'autres ont fait des baptêmes en calèche pour le public. Nouveauté cette année, nous avons participé à un tour d'honneur sur la piste internationale, pour les remises de prix.

• **Du 17 au 18 août 2012 :** aide à l'organisation et participation à l'Equi-Dronne, manifestation équestre organisée par la CDC du Pays d'Aubeterre. Au programme : randonnées équestres, baptêmes à poney et en attelage, dîner dansant et spectacle équestre. ATRAIT a aidé pour le balisage des randonnées, le service des repas et a proposé des baptêmes en calèche le samedi avec *Mélo* et *Mystère*.

• **Du 8 au 9 septembre 2012 :** participation à « Charmant à Cheval ». Lors de ce week-end, des adhérents de l'association ont participé aux randonnées équestres, dont une noc-

turne, et d'autres ont tenu un stand « brocante » avec du matériel devenu inutile. Nous avons pu également proposer des baptêmes à poney. Au TREC attelé du dimanche, des bénévoles de l'ATRAIT ont aidé pour juger, et deux équipes ont participé.

- **Le dimanche 7 octobre 2012**: participation à la foire automnale de Rioux-Martin, organisée par l'association « Un autre regard en Argenton ». Le mauvais temps nous a contraints à écourter les baptêmes en calèche.
- **Le dimanche 2 décembre 2012**: participation au marché de Noël à Chalais, organisé par l'association Anim's. Nous avons promené le Père Noël et les enfants autour du marché. Malgré le temps, toujours maussade, le public était au rendez-vous pour découvrir l'attelage avec *Mystère*.
- **Le dimanche 16 décembre 2012**: participation au Noël des enfants de la commune de Rioux-Martin avec *Ondine*, jument de trait breton que nous avons attelée à notre voiture 8 places, nous permettant ainsi de promener plus d'enfants, en compagnie du Père Noël.

❖ **A vos agendas: le programme des manifestations pour le début de l'année 2013:**

- **Dimanche 21 avril 2013**: journée portes ouvertes de l'association, lors de la journée nationale de l'attelage de loisir. Le matin: randonnées montée et attelée sur les chemins de la commune et l'après-midi: baptêmes en calèche, découverte du bourg, initiation... La journée se clôturera par un pot de l'amitié.
- **Mai et juin**: coupe et ramassage du foin par les bénévoles de l'association.
- **Dimanche 23 juin 2013**: finale du challenge départemental de TREC monté (organisé par ATRAIT, le CDE et le CDTE de la Charente). Le matin: parcours d'orientation et de régularité sur les chemins autour de la commune et l'après-midi: parcours en terrains variés, parcours d'obstacle derrière la mairie. Possibilité de restauration le midi et buvette l'après-midi. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, si vous souhaitez nous aider, contactez-nous!

Pour nous contacter: permanence de l'association aux boxes (derrière la mairie), tous les samedis matin de 10 h à 12 h. Tél.: 06 76 41 74 83 - mail: rioux-martin@orange.fr

Un Autre Regard en Argenton

Présidée par Mme Joëlle Chapron

- **3^e foire automnale et vide-grenier**, le dimanche 7 octobre 2012. Cette année, exceptionnellement, le soleil n'était pas au rendez-vous. Nous remercions les exposants et visiteurs qui ont bravé le mauvais temps.

« Mauvaise année pour les cucurbitacées », qu'à cela ne tienne, une bonne soupe de légumes et de carcasses de canards a réchauffé les convives, aussi nombreux que l'an dernier au repas, servi sous le préau.

On remercie ATRAIT pour sa participation.

- **20 ans de concert Arpeggione**, le 30 septembre 2012. Les musiciens souhaitent à leur tour, célébrer les 20 ans d'amitié et d'échanges avec « Un Autre Regard en Argenton » et Rioux-Martin. Les œuvres choisies par l'orchestre ont enchanté le public, par leur originalité et leur qualité d'interprétation. Arpeggione a offert, lors du repas traditionnel, préparé par l'association, deux magnifiques et succulents gâteaux.

- **Projets 2013**: l'assemblée générale de l'association, qui devrait avoir lieu le 3 février 2013. Au programme: bilan 2012 et manifestations 2013.

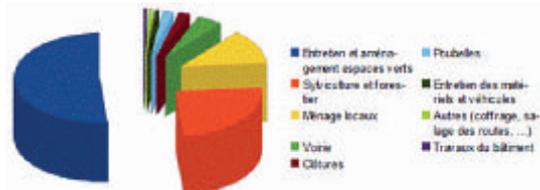


Durant l'année 2012, à l'image des années précédentes, PASS Sud Charente a répondu aux commandes de la commune pour entretenir les espaces verts (tonte, taille des haies), la voirie (point à temps, balayage), les chemins (élagage) et le bois de chauffage.



De plus, les salariés de PASS Sud Charente ont participé à l'aménagement du nouveau cimetière: installation de la clôture et plantation des haies.

Pour l'année, le nombre d'heures passées sur la commune de Rioux-Martin par les salariés de PASS Sud-Charente et les encadrants techniques est de 2317 heures environ, réparties de la manière suivante:



Le conseil d'administration souligne le très bon partenariat avec la commune et son implication au quotidien dans la vie du chantier d'insertion.

Pour répondre aux exigences de nos partenaires institutionnels (la direction du Travail, le conseil général,...), PASS doit faire évoluer le mode de participation des partenaires locaux. Le financement ne sera plus uniquement basé sur des subventions forfaitaires mais également sur de la facturation de prestations.

Naturellement, l'enveloppe finale allouée par la commune restera la même, ou, si besoin, sera renégociée annuellement.

PASS intervient sur la commune suite aux demandes des élus référents. Afin de permettre un meilleur fonctionnement, des outils ont été mis en place:

- une fiche ménage pour les bâtiments communaux,
- CCTP Espaces Verts...

Le chantier d'insertion est l'un des plus gros employeurs de la commune, avec 4 salariés permanents (1 accompagnatrice socioprofessionnelle, 2 encadrants techniques, 1 coordinatrice) qui correspondent à 2 équivalents temps-plein; de 8 à 10 salariés en insertion en CUI-CAE (contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi). Ces postes sont réservés aux personnes en situation précaire. Les contrats sont signés pour 8 mois renouvelable 2 fois.

Les salariés en insertion sur le chantier de PASS Sud Charente bénéficient d'accompagnements, de recherche de formations en fonction des projets professionnels de chacun.

Pour l'année 2011-2012, PASS Sud-Charente a tenu les objectifs fixés: plus de 50% de sorties positives. En effet, 1 salarié a pu trouver un CDD débouchant sur un CDI au sein d'un centre de tri. 3 salariés ont pu bénéficier d'emploi de transition à savoir CDD d'Insertion, une création d'auto-entreprise et des travaux saisonniers. De plus, une personne est entrée en formation.

Durant toute la durée du contrat des salariés en insertion, l'équipe de PASS Sud Charente met tout en œuvre afin de soutenir et d'accompagner les personnes dans leur projet professionnel, et ainsi de leur permettre de retrouver un emploi, stable et durable à la sortie du chantier.

Grâce à PASS Sud-Charente, durant tout leur contrat de travail les salariés peuvent bénéficier de conseils, de soutien, de formations sur le terrain, tout cela dans le but de se qualifier dans un domaine parfois méconnu pour certains.



Présidée par Marc Roux

2012 se termine, la forêt, avec une pluviométrie au printemps très abondante, a bien prospéré.

Les surfaces plantées ou semées en 1992 devront être éclaircies dès que possible, même si le prix (entre 3 et 4 euros le stère en trituration pour le papier) n'est pas très porteur. En cause: le marasme des Landes qui est toujours présent sur les stocks de bois en France.

Gardons le moral et souhaitons que l'incendie ou la tempête ne passent plus par là.

Bonne et heureuse année à tous.

❖ Préférence aux voisins pour la vente des parcelles boisées de moins de quatre hectares

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 a instauré un droit de préférence au profit des propriétaires forestiers voisins lors de la vente de parcelles de moins de 4 hectares classées en nature de bois au cadastre. Régie par les articles L. 514.1 à L. 514.3 du Code Forestier, cette mesure est applicable aux ventes à compter du 29 juillet 2010.

Le vendeur est tenu de notifier aux propriétaires des parcelles de bois contiguës le prix et les conditions de cession projetée. Pour connaître les propriétaires riverains à informer, le propriétaire ou son notaire se référeront aux documents cadastraux. Lorsqu'une parcelle est en indivision, la notification à l'un des co-indivisaires suffit. La notification doit être opérée par remise contre récépissé ou par lettre recomman-

dée avec demande d'avis de réception. Le voisin ainsi informé dispose alors d'un mois pour faire connaître au vendeur s'il souhaite exercer son droit de préférence aux conditions indiquées. Lorsque plusieurs propriétaires exercent ce droit, le vendeur choisit librement l'un d'entre eux ou décide d'annuler la vente. L'acquéreur dispose ensuite de deux mois pour réaliser l'achat sans quoi son droit n'est plus opposable au vendeur.

La vente d'une unité foncière supérieure à 4 hectares composée de plusieurs parcelles cadastrales n'est pas soumise à l'application du droit de préférence pourvu que les parcelles constituent un seul bloc. En revanche, la vente d'une propriété de 4 hectares en plusieurs îlots devra respecter un droit de préférence pour chacune des parcelles.

Cette procédure ne s'applique pas lors de la vente au profit d'un propriétaire d'une parcelle contiguë en nature de bois. Il ne s'applique pas non plus lorsque la vente intervient au profit de parents alliés jusqu'au 4e degré inclus, au profit d'un co-indivisaire ou lors de la vente de l'usufruit au nu-propriétaire ou de la nue-propriété à l'usufruitier du bien vendu. Enfin le droit de préférence ne s'exerce pas lors des procédures d'aménagements fonciers ruraux et dans le cadre de la mise en œuvre de projets classés d'utilité publique. Toute autre vente pourra être annulée pendant 5 ans, si un voisin prouve qu'il n'a pas été informé dans les conditions prévues.

Cette loi destinée à la restructuration des massifs forestiers va augmenter les frais d'actes notariés. Or le principal obstacle aux cessions de petites parcelles reste le coût des frais d'enregistrement, souvent supérieurs à la valeur du bien.

Informations communales

Ce qui change au 1^{er} janvier 2013 :

- **Salaire minimum de croissance :** le salaire minimum de croissance (Smic) est revalorisé à compter du 1^{er} janvier, le nouveau montant horaire brut étant fixé à 9,43 euros.
- **Livret A :** le plafond du livret A doit être l'objet d'un nouveau relèvement de 25 % pour être porté à 22 950 euros au 1^{er} janvier. Par ailleurs, avant toute ouverture de livret A, les établissements bancaires vérifieront, à partir du 1^{er} janvier, que leurs clients n'en détiennent pas déjà un autre.
- **Tarifs du gaz :** au 1^{er} janvier, les tarifs du gaz augmenteront de 2,4 % pour les ménages.
- **Tarifs de l'électricité :** la contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) sera relevée de 2,5 % au 1^{er} janvier, soit environ 15 euros par an et par ménage en moyenne.
- **Tarifs du courrier :** à partir du 1^{er} janvier, les tarifs du courrier vont connaître une hausse de 2,8 % en moyenne (le prix du timbre prioritaire passera de 60 à 63 centimes d'euro).
- **Autorisations de sortie de territoire :** à compter du 1^{er} janvier, les autorisations de sortie de territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents seront supprimées.

Comité de Jumelage du Pays de Chalais

Le jumelage entre Chalais et Bad Saulgau trouve son prolongement au collège. Lors de leur scolarité, les élèves des classes bilingues ont la possibilité d'apprendre la langue du pays partenaire, de découvrir son mode de vie, ses traditions, sa culture.

Un paradoxe se fait pourtant jour: Chalais dispose d'un comité de jumelage actif, mais les effectifs des germanistes restent limités.

Certes, les conditions d'apprentissage et de travail en classe

n'en sont que meilleures, mais à terme, cette situation pourrait compromettre le maintien de l'enseignement de l'allemand au collège de Chalais.

Il serait enrichissant pour la ville que les jeunes générations soient impliquées dans le jumelage pour le faire vivre et poursuivre le partenariat entre les deux villes.

Les élèves germanistes et leur professeur souhaitent montrer leur implication et leur motivation: diverses actions seront menées au cours de l'année 2013, « année de l'amitié franco-allemande » et pour célébrer le 50^e anniversaire du Traité de l'Elysée de 1963 qui instaura les jumelages et le rapprochement des deux pays. Outre un repas allemand à la cantine, les élèves proposeront une exposition de travaux où ils seront amenés à réfléchir sur le terme d'« amitié franco-allemande » et à la symboliser à leur manière. Cette exposition devrait ensuite circuler au sein de la Communauté de communes du Pays de Chalais. Nous espérons tous qu'elle trouvera son public et qu'elle éveillera la curiosité et l'intérêt de la population locale.

Il est primordial que l'allemand jouisse d'une meilleure image et que nous puissions faire d'une pierre deux coups en sensibilisant les jeunes générations: faire vivre le partenariat Chalais-Bad Saulgau et faire vivre l'allemand au collège! L'un ne va pas sans l'autre.

Le Président, Jacques DOURNOIS

Le don du sang

Les besoins en produits sanguins sont en constante augmentation en raison du vieillissement de la population, de l'évolution et de la qualité des soins.

**9 500 DONS SONT NÉCESSAIRES
CHAQUE JOUR.**

**TOUS LES ANS LA DEMANDE DES HOPITAUX,
DES CLINIQUES AUGMENTE DE 4 %.**



A Chalais depuis 2010 les résultats des collectes ont baissé de plus de 25%. En 2012 337 poches de sang ont été recueillies contre 454 en 2010, soit une baisse de 117 poches.

Pour inverser cette tendance il faut que les personnes en bonne santé âgées de 18 à 70 ans, 65 ans pour un premier don, se sentent concernées et viennent offrir leur sang pour sauver des vies, aider à soigner et à guérir des malades.

DONNER SON SANG : UN GESTE CITOYEN.

Si dans notre région la population est vieillissante il reste malgré tout une proportion de personnes aptes à donner son sang.

– *Qui peut donner* : toute personne reconnue apte au don par un médecin de l'Etablissement Français du Sang (E.F.S).

– *Durée du don* : moins de 15 minutes,

– *Fréquence annuelle* : hommes 6 dons, femmes 4 dons.

– *Où donner* :

• Sans rendez-vous au site de transfusion, hôpital de Girac, 16470 Saint-Michel, tél. 05 45 91 46 44.

• Dans les collectes mobiles qui sont organisées dans les communes; elles sont annoncées sur le site internet de l'E.F.S. : www.dondesang.net, site des ADSB <http://www.ffdsb.org>, par voie de presse, tracts, affiches...

Si vous ne pouvez plus donner votre sang notre Amicale compte toujours sur vous pour faire connaître le don autour de vous et pour participer si vous le pouvez à l'annonce de la collecte ou à l'accueil des donateurs.

En 2013 5 collectes de sang sont organisées à la salle des fêtes et des conférences de Chalais :

Lundi 25 février 2013 de 16 à 20 h

Lundi 29 avril 2013 de 16 à 20 h

Lundi 24 juin 2013 de 16 à 20 h

Lundi 19 août 2013 de 16 à 20 h

Lundi 21 octobre 2013 de 16 à 20 h

Pour tous renseignements s'adresser :

– à la présidente de l'amicale, Mme Colette Dadat, Chez Camus, 16210 Yviers, tél. 05 45 98 02 98, e-mail colette.dadat@orange.fr

– au site de transfusion hôpital de Girac, 16470 Saint-Michel, tél. 05 45 91 46 44.

ADMR



Les bénévoles de l'association sont à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins, les permanences sont assurées: 3 rue Pascaud-Choqueur

• Lundi matin de 9 h à 12 h

• Jeudi matin de 9 h à 12 h et après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

• Tél. 05 45 98 95 38 (Chalais) rendez-vous 06 78 83 52 10 (président)

• Maison territoire Sud-Charente 05 45 37 35 37

✓ **Une gamme de services**

• **AIDE ET ACCOMPAGNEMENT**: une aide à domicile vient vous aider pour votre toilette, préparer vos repas, vous accompagner lors de vos sorties (courses, rendez-vous médical...) et vous apporter un réconfort quotidien.

• **ENTRETIEN DE LA MAISON ET DU LINGE**: un coup de main pour effectuer vos tâches ménagères.

• **LE PORTAGE DES REPAS.**

• **SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD).**

Ce service se développe dans le département, il permet d'être auprès des personnes plus fragilisées et handicapées afin d'éviter le déracinement d'un séjour en structure.

✓ **La vie associative**

• **L'ATELIER MEMOIRE**

Cet atelier fonctionne 2 fois par mois, un groupe dynamique effectue des travaux de façon ludique pour faire travailler ses méninges.

COORDONNÉES DE LA MAIRIE :

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public 3 demi-journées par semaine :

• **le mardi de 9 h à 12 h,**

• **le jeudi de 9 h à 12 h,**

• **le vendredi de 9 h à 12 h.**

La mairie est ouverte toute l'année; en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.



Pour nous contacter :

Adresse : Mairie – le Bourg – 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04, fax : 05 45 98 21 08

Nouvelle et seule adresse e-mail de la commune :

rioux-martin@orange.fr

M. Le maire, Denis Giorgessi, est présent en mairie les jours ci-dessus en fin de matinée. Néanmoins pour le rencontrer il est préférable de prendre rendez-vous. Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Un nouveau panneau d'affichage a été installé à l'extérieur de la Mairie, à gauche de la porte d'entrée. Les informations suivantes y seront affichées: convocation du conseil municipal, compte rendu de la dernière réunion du Conseil, réunions publiques, bans / mariages, annonce de travaux sur les réseaux de la commune... Les autres informations légales sont affichées dans le hall de la Mairie et classés par objets: arrêtés d'urbanisme, de chasse, de pêche...

Pour vous accueillir :

• Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

• Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles: convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies...

Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet :

www.rioux-martin.monclocher.com



ÉTAT CIVIL 2012

Naissances :

◆ Berlioz Maxime, né le 11 décembre 2012, à Saint-Michel, au foyer de Mme Cécile Berlioz, Chez Peuchaud.

Mariages :

◆ Mme Ariipaea Sylvie et M. Brut Philippe, le 18 mai 2012

◆ Mme Sopena Maude et M. Nau Marc, le 2 juin 2012

Décès :

◆ Mme Bouchaud Madeleine, de la « Haute Lande », décédée le 12 février 2012 à Rioux-Martin

◆ Mme Brut Marie-Thérèse, décédée le 14 septembre 2012 à Li-bourne.

